



LEGENDE

-  Limite communale
 Limite de l'agglomération
 Tracé de l'axe
 Limite de zonage
- Le secteur Jr en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes**
 • Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
 Marge de recul
 ——— Ligne d'implantation
 ——— L'habitat commercial à renforcer
 Emplacement réservé (ER)
 Espace local classé (ELC)
 Espace local classé linéaire (ELCL)
-  Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spécialisé (OAP)
 Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation sans règlement
 Périmètre de l'habitat d'extension et de programmation
 Périmètre local économique et d'habitat
- Protection patrimoniale au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
 • Délimité pontualement
 • Éléments isolés
 • Éléments surfaciques :
 Monument ou objet singulier
 Autres éléments surfaciques sensibles (bats, bâtiments, groupes, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
 • Biotopes, rivières et étangs
 • Arbres isolés
 • Alignement d'arbres
 • Haie
 • Forêt urbaine
- Secteurs humides et inondables**
 Zones littorales
 Secteurs soumis à des risques d'inondation
 Ses zones soumises à des risques d'inondation liés au type d'occupation
- Autres éléments réglementaires**
 Bords des 100 m (de littoral)
 Groupes d'habitat de tourisme
 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 Zones d'habitat de programmation ou d'extension au titre de l'article L151-17 du Code de l'Urbanisme
 Secteurs de consommation ou d'évitement au titre de l'article L151-21-2 du Code de l'Urbanisme

Sources des données : cadastre - DCEP / Système d'information Géographique de l'Assomération Rochelaise

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



5.2.1 - Plan de zonage

Date	Fiche	Description	Auteur	Votre
I	10 décembre 2019	PJLI approuvé	JP / CL	CY / BI
II	17 Décembre 2021	Mise en compatibilité par discussion de projet n°3	CL	CY / BI
III	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CY / BI
IV	23 Janvier 2026	Mise à jour N°5 + Mise à jour N°3	CL	CY / BI

Édition : 1 : 2008
plan_521_2D01
Édité le : 16/12/2025

